



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ENSAI

École nationale  
supérieure d'architecture  
Montpellier | La Réunion



# ATOOUT STAGES

# LES STAGES

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier fait de la mise en place de 3 stages obligatoires dans le cadre de la réforme LMD, un élément majeur de sa politique d'établissement.

L'enjeu est d'une part, de permettre aux étudiants, futurs architectes, de s'intégrer plus facilement aux **réalités des métiers de l'architecture** et à la diversité des modes d'exercice, et d'autre part, pour l'école d'architecture, de concrétiser sa politique pédagogique et de promouvoir son image au même rang que les écoles d'ingénieurs.

C'est pourquoi, L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier, souhaite mettre en avant **la diversité des pratiques architecturales** et des champs d'intervention des architectes. Pour mettre en œuvre cette politique des stages, le Bureau des stages, en concertation avec la CPR, s'investit dans l'élargissement et la multiplicité de partenariats avec les professionnels de l'architecture et dans la constitution de réseaux entre les principaux acteurs intéressés, tant en France qu'à l'étranger.

Les étudiants ont ainsi la possibilité au cours des deux cycles d'avoir une expérience de terrain, d'observation, de première pratique et de formation pratique dans des lieux d'accueil différents (entreprise du bâtiment, agence d'architecture ou bureau d'études, collectivités locale ou territoriale, laboratoires de recherche...), **en France et ou à l'étranger**, leur permettant de choisir et de bâtir un **vrai projet professionnel** pour éventuellement se spécialiser dans la maîtrise d'œuvre avec la HMONP.

C'est pourquoi, l'ENSAM met en avant la diversité des pratiques architecturales et des champs d'intervention des architectes avec la concrétisation de nombreux partenariats (collectivités locales et territoriales, services déconcentrés de l'État, établissements publics). Les périodes de stages s'inscrivent dans les unités d'enseignement permettant la validation de crédits européens.

## DANS LE CYCLE LICENCE

2 stages obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études en architecture sont prévus et valent 6 crédits européens : **2 crédits** pour le stage "ouvrier et/ou chantier" et **4 crédits** pour celui de "première pratique".

Le stage "ouvrier et/ou chantier" se fait principalement dans une entreprise de bâtiment ou chez un artisan.

## DANS LE CYCLE MASTER

un stage obligatoire de formation pratique, requis pour l'obtention du diplôme d'État d'architecte, vaut 8 crédits européens. Les stages "première pratique" et le stage "pratique professionnelle" doivent alternativement se faire en agence et hors agence.

Chaque stage fait l'objet d'une convention de stage, obligatoire qui est signée avant le début du stage.

## LES STAGES OPTIONNELS

à l'initiative de l'étudiant ils sont destinés à favoriser les projets d'insertion professionnelle, sont soumis aux mêmes règles de convention que celles des stages obligatoires.

La durée du stage optionnel ne peut pas être inférieure à 1 mois et ne peut pas excéder 6 mois pour une année universitaire.

## L'ANNÉE DE CÉSURE

a pour objectif de valoriser les parcours personnels. L'année de césure se situe après le cycle Licence et avant le cycle Master. Cette année optionnelle se construit à partir d'un projet personnel visant à une pratique professionnelle ou à une ouverture sur l'étranger, autre que dans le cadre d'une mobilité, (voir conditions dans le guide de stage).

# LES MOTS CLÉS

## CONVENTION DE STAGE

Elle est un document contractuel qui fixe par écrit les conditions statutaires et financières qui encadrent le déroulement du stage. Elle est obligatoire entre l'ENSAM et l'organisme d'accueil quelque soient la nature et le type de stage. Elle doit être signée avant le début du stage par l'étudiant, l'enseignant, le maître de stage et l'école d'architecture.

## DURÉE DE STAGE

La durée maximum d'un par année universitaire est de 6 mois dans une même structure.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les stages sont liés au cursus et pour chaque stage sont définis des objectifs pédagogiques en relation avec le temps d'immersion dans la structure d'accueil. Les buts des stages sont une ouverture à la connaissance des pratiques professionnelles en entreprises du BTP, en agence et hors agence.

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

En amont du stage, les étudiants doivent réfléchir et déterminer en fonction de leurs souhaits et avec leur enseignant responsable de stage, des objectifs de parcours professionnels de stages dans le cursus de l'ENSAM. Ce préalable au choix du stage doit permettre à l'étudiant de déterminer et d'ajuster idéalement son lieu de stage en fonction des connaissances qu'il souhaite acquérir.

## ORGANISME D'ACCUEIL

Le stage revêt une importance particulière dans le cursus. Il se situe à l'articulation entre l'acquisition des savoirs et l'apprentissage nécessaire de la vie professionnelle. Durant cette période, tous les étudiants doivent se conformer au règlement intérieur ainsi qu'aux usages en cours dans l'organisme d'accueil et avoir une attitude attentive et courtoise, afin de bénéficier pleinement de l'expérience qu'ils vont vivre.

## RAPPORT DE STAGE

Les étudiants doivent produire à l'issue de leur stage un document écrit. Le rapport de stage n'est pas un compte rendu des multiples tâches que le stagiaire peut être amené à effectuer dans l'entreprise mais une présentation ordonnée à partir de missions préalablement définies avec le maître de stage et correspondant à ses acquis théoriques et ses compétences professionnelles. Le rapport de stage est un document construit, qui analyse une situation, examine une problématique, suggère une approche critique et propose des solutions. Il est destiné aux enseignants et il servira à orienter une décision pédagogique. Il ne s'agit donc jamais d'un compte rendu seulement descriptif ou d'un simple exposé de situation. Le rapport doit présenter de façon critique et étayée, c'est-à-dire avec les avantages et les inconvénients, les exemples de mise en situation vécues au sein de l'organisme d'accueil. La composition de ce document est développée dans le guide des stages.

## ENCADREMENT

Tous les stages sont obligatoirement sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant

## SESSIONS, DELAIS ET VALIDATIONS

Une session définit la période pendant laquelle les étudiants doivent réaliser et remettre le rendu de leur stage. Pour rappel, si la période induit un début elle implique obligatoirement une fin. La fin engage une date limite de dépôt de documents concernant les stages (attestation de fin de stages, rapports, etc..) pour permettre une validation du jury. Les dates de remise des rapports de stage doivent être honorées par les étudiants, ces dates sont indiquées notamment dans le guide des stages.

## LE STAGE EN S4

---

LES STAGES OBLIGATOIRES DE LICENCE / S4

# OUVRIER ET/OU DE CHANTIER

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Il s'agit d'un stage d'observation et d'ouverture à la connaissance des pratiques professionnelles de l'entreprise du bâtiment. Le stage de découverte a pour but de faire connaître aux étudiants le monde du "BTP" en termes d'organisation générale, de fabrication, de logistique, d'approvisionnement, d'élaboration des prix, d'organisation et vie de chantier.

### DURÉE ET POSITIONNEMENT

Le stage d'une durée de 2 semaines minimum, n'a pas de positionnement fixe dans le programme pédagogique. Il est positionné dans l'année universitaire du S3 et S4.

Il doit se faire hors des périodes d'enseignement. Il est recommandé de l'effectuer pendant les vacances de Pâques.

**Il peut être fractionné sur 2 périodes d'une semaine, mais au sein de la même entreprise.**

## LE STAGE EN S6

---

LE STAGE OBLIGATOIRE EN LICENCE / "DE PREMIÈRE PRATIQUE" (EN AGENCE OU HORS AGENCE D'ARCHITECTURE)

# DE PREMIÈRE PRATIQUE

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Le stage est destiné à appréhender la diversité des pratiques professionnelles de l'architecture. Il peut se faire dans une agence d'architecture ou hors agence, en France ou à l'étranger.

### ENCADREMENT

Le stage est sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant de studio S5 attribué d'office par l'administration.

### DURÉE ET POSITIONNEMENT

La durée du stage est de 4 semaines minimum à temps plein, positionné dans le S6.

Le stage est obligatoire aux dates fixées par le règlement des études.

Il peut éventuellement être différé pour les étudiants Erasmus, EVP ou en cas de maladie. Il ne peut être anticipé, sauf en cas de redoublement d'un semestre.

## LE STAGE EN S8

---

LE STAGE OBLIGATOIRE EN MASTER / "FORMATION PRATIQUE" (EN AGENCE OU HORS AGENCE D'ARCHITECTURE)

# FORMATION PRATIQUE

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Le stage de formation pratique a pour objet, conformément au programme pédagogique de l'école, de donner à l'étudiant des savoirs et des savoir-faire complémentaires à l'enseignement dispensé, de lui permettre de confronter ses connaissances théoriques aux pratiques réelles de conception et réalisation d'édifices, de découvrir différents aspects de la maîtrise d'oeuvre, mais aussi d'intéresser l'étudiant à la maîtrise d'ouvrage et à appréhender la diversification des pratiques professionnelles hors agence d'architecture, tant en France qu'à l'étranger.

## DURÉE ET POSITIONNEMENT

Le stage Master est positionné en S8. En cas de redoublement d'un semestre il pourra s'effectuer dès l'inscription officielle en cycle Master (à partir du 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours). Le stage est d'une durée obligatoire de 2 mois minimum. Il doit être effectué **en continu** dans la même structure d'accueil. Le stage peut être réalisé à **temps complet** ou à **temps partiel**.

Le temps partiel ne peut être inférieur à 3 jours par semaine. Lorsque le stage est effectué pendant les périodes de cours, la durée ne pourra être supérieure à 2 jours par semaine.

---

# AIDES FINANCIÈRES À LA MOBILITÉ

## ERASMUS PLUS

**Critère géographique :** Union Européenne  
**Durée du stage :** 44 jours soit 2 mois de date à date.

L'enveloppe budgétaire est contingentée

## AIDE RÉGION

**Boursiers :** <https://del.laregion.fr>

**Non boursiers :** QF inférieure ou égal à 25 000 € pour être éligible

Taux d'application en fonction de la zone géographique.

Avis d'imposition obligatoire.

## CHÈQUE EUROCAMBUS

**Critère géographique :** Catalogne et Baléares  
**Durée de stage :** 44 jours soit 2 mois de date à date.

Les étudiants intéressés doivent déposer au bureau des stages le **dossier de candidature "aide financière à la mobilité"** téléchargeable sur le site accompagné des pièces demandées à savoir : une lettre de motivation en spécifiant le pays choisi, un CV et un RIB, la copie de leur carte d'identité, copie de leur carte vitale, copie de leur carte d'étudiant et l'avis d'imposition. Les dossiers de candidature seront examinés par la Commission des Relations Internationales.

**Attention, les aides financières ne sont pas cumulables.**

# STAGE RECHERCHE

## STRUCTURE D'ACCUEIL

Dans un des laboratoires de recherche du LIFAM ou laboratoire extérieur.

## CONDITIONS

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage "Recherche" au sein d'un laboratoire de recherche doivent adresser au Directeur d'un laboratoire de recherche une lettre de motivation sur leur choix, à partir des offres proposées par un laboratoire de recherche, validées dans les instances.

## DATES DU STAGE

Le stage recherche est d'une durée minimum de 12 semaines dans un laboratoire de recherche.

## VALIDATION

A l'issue du stage "Recherche", les étudiants devront rédiger un rapport de stage "Recherche" à transmettre au bureau des stages selon les dates définies dans le calendrier universitaire. Présentation d'une soutenance orale.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES DES STAGES

STAGE	DURÉE	PÉRIODE	SUPPORT D'ÉVALUATION	ÉVALUATEURS / ECTS
<b>OUVRIER*</b>	2 semaines en continu ou fractionnées sur 2 périodes de 1 semaine soit 10 jours de stage	Semestre 4 Vacances de Pâques privilégiée	→ Attestation de fin de stage → Rapport de stage	(cf Guide des stages) <b>2 ECTS</b>
<b>PREMIÈRE PRATIQUE*</b>	1 mois minimum	Semestre 6	→ Objectifs de stage → Attestation de fin de stage → Rapport de stage	(cf. Guide des stages) <b>4 ECTS</b>
<b>FORMATION PRATIQUE*</b>	8 semaines ( 40 jours minimum ) temps partiel autorisé : 3 jours par semaine hors période de cours. Pendant la période de cours, la durée ne pourra excéder 2 jours par semaine	Semestre 8	→ Objectifs de stage → Attestation de fin de stage → Rapport de stage → Soutenance	Enseignant responsable du stage S8 Enseignants désignés par la CFVE <b>8 ECTS</b>
<b>CÉSURE</b> Dans le cadre d'un stage	1 année universitaire	Entre le L3 et le M1 uniquement	→ Dossier à rendre	Commission de validation des parcours présidé par le directeur de l'ENSAM. Valorisé dans le supplément au diplôme
<b>OPTIONNEL</b>	6 mois maximum par année d'enseignement quelle que soit la durée hebdomadaire du ou des stages	Sous réserve de compatibilité avec les cours	→ Attestation de fin de stage	(cf Guide des stages) Valorisé dans le supplément au diplôme
<b>RECHERCHE</b>	12 semaines à temps plein par année d'enseignement	Semestre 8	→ Rapport de stage <i>sous conditions (cf. guide des stages)</i>	(cf Guide des stages) <b>8 ECTS</b>
<b>ALTERNANCE</b>	924 heures sur une année universitaire	Semestre 7 et 8	→ Objectifs de stage → Attestation de fin de stage → Rapport de stage → Soutenance	Enseignant responsable du stage en alternance de master désigné par la CFVE. <b>8 ECTS</b>

\*Stage obligatoire

## CONTACTS

### **Daniel ANDERSCH**

*Directeur des études et de la pédagogie  
Daniel.andersch@montpellier.archi.fr*

### **Laure DELIGNE**

*Cheffe du service de la professionnalisation  
bureaustages@montpellier.archi.fr*

### **Laure SALHEN**

*Chargée du bureau des stages et de l'observatoire de l'insertion  
laure.salhen@montpellier.archi.fr*

---

179 rue de l'Espérou  
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 85  
F. 04 67 41 35 07

**[www.montpellier.archi.fr](http://www.montpellier.archi.fr)**

# ENSA<sup>1</sup>

École nationale  
supérieure d'architecture  
Montpellier | La Réunion